

SES en seconde : nouvel assaut contre la spécificité de la discipline !

L'une des mesures phares de la réforme était de fournir "un enseignement d'économie à tous les élèves", ce qui a motivé la mise en place des deux Enseignements d'Exploration en seconde : les Sciences Économiques et Sociales (présents en filière ES) et les Principes Fondamentaux d'Économie et de Gestion (PFEG), préfigurant la filière STMG. Si le PFEG a permis une meilleure visibilité de l'Eco-G, les SES ont perdu jusqu'à la moitié de leur volume horaire en seconde avec la mise en concurrence des disciplines pour les dédoublements.

Avec la circulaire de rentrée 2012, c'est une attaque beaucoup plus violente qui est assénée aux SES ! Au mépris des spécificités disciplinaires, celle-ci propose, sous couvert de l'autonomie des établissements, la mise en place d'expérimentations visant à synthétiser les deux programmes.

Pourquoi parler d'attaque contre les disciplines alors que dans les deux cas est enseigné de l'économie ? D'abord parce que ces deux disciplines ne se limitent pas aux sciences économiques : les PFEG abordent également la gestion et le droit ; les SES, la sociologie et la science politique. Ce projet de fusion partielle tend à nier ces autres champs d'analyse. De plus, la manière d'aborder l'économie est foncièrement différente : les PFEG centrés sur l'économie d'entreprise, les SES sur les mécanismes économiques. Enfin, les SES accordent plus d'importance au croisement des regards.

Ces expérimentations sont illégales.

Malgré l'autonomie des établissements, ceux-ci ne peuvent ni créer un programme spécifique, ni abandonner une partie des programmes d'origine, ni forcer les élèves à suivre un enseignement non choisi !

À tout cela, ajoutons le départ sans remplacement de Jean Etienne, Doyen de l'Inspection Générale de SES, qui diminue la représentation de la discipline auprès du ministère et fait craindre une intégration prochaine à l'Eco-G.

Cette situation est inadmissible au regard de la diversité de nos sciences de référence, nie nos spécificités disciplinaires et nuit à nos élèves en brouillant leurs choix d'orientation !

Ne laissons pas ces mesures être mises en œuvre.

Rémy Reynaud, CGT Educ'action 92

L'école peut-elle réduire les inégalités sociales ?

Dans cette période de Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de restrictions budgétaires, l'administration s'ingénie à dire que la réussite scolaire ne serait liée qu'aux pratiques pédagogiques, à la différenciation des parcours, et se résoudrait à grand renfort de stages de remise à niveau ou d'aide personnalisée.

La taille des classes n'aurait que peu de conséquences puisque l'on a même fait en hautes sphères des calculs d'apothicaire dans la course effrénée à la récupération de postes. Petit à petit, on a donc vu les effectifs augmenter, fruit de moyenne par école, de globalisation par groupe scolaire, voire même de calcul sur une ville entière.

Pourtant, de nombreuses études ont été effectuées en ce domaine et un certain nombre de constantes apparaissent. Notamment, ce ne sera pas un scoop pour beaucoup de syndicalistes, la taille des classes a un effet positif sur l'apprentissage des élèves et surtout pour les élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées.

→ Star, Blatchford, Pikety et les autres...

• **Le programme Star** a suivi plusieurs cohortes d'élèves réparties en trois types :

- les petites classes de 13 à 17 élèves,
- les normales de 22 à 25 élèves,
- et les normales, assistées d'un aide enseignant.

Résultat, les élèves des petites classes avaient des résultats meilleurs en lecture et en mathématiques et redoublaient sensiblement moins. Plus encore, une autre étude a montré que ces effets étaient sensibles à long terme. Mieux encore, ce dispositif était plus bénéfique pour les élèves les plus défavorisés.

• **Peter Blatchford** a mené une étude similaire en Grande Bretagne ; les résultats ? Similaires. En lecture, les résultats des élèves baissent progressivement lorsque le nombre d'élèves augmente de 15 à 30. En mathématiques, on observe une amélioration des résultats dès que le nombre d'élèves passe en dessous de 25.

En lecture, une réduction du nombre d'élèves de 25 à 15 représente un gain d'une année pour les élèves les moins bons et de cinq mois pour tous les autres. Les causes : dans les petites classes, les élèves se montrent plus actifs, peuvent plus communiquer avec l'enseignant et ce

dernier peut leur consacrer plus de temps. Élémentaire mon cher Watson !

• Les études françaises, dont celle de **Thomas Piketty**, vont dans le même sens. Réduire les classes à 21 élèves ou moins permet de réduire de 10 % l'écart de réussite entre les élèves de ZEP et de non ZEP. À ce titre, le ministère avait commandé à T. Piketty une étude publiée par la DEPP, étude dont les résultats ont certes été publiés mais l'application des recommandations a-t-elle été repoussée aux calendes grecques ?

→ Qu'attend-on ?

• Les Belges ont procédé par voie réglementaire. Le système, entrant en application à la rentrée 2012, semble assez complexe. Pour la maternelle, un maximum de 24 élèves par classe est fixé avec un ratio d'un enseignant pour 20 élèves en première et en deuxième année du primaire (CP et CE 1). Un système complexe de maxima et de moyenne cohobite. En bref, un maxima de 24 élèves par classe en primaire et dans une partie du secondaire.

• Des Parlementaires français ont déposé une proposition de loi semblable. Elle tient en trois articles : pas plus de 25 élèves par classe du primaire au lycée inclus, avec un abaissement à 20 élèves par classe en ZEP. Proposée le 12 avril dernier, elle devrait être étudiée par le nouveau gouvernement.

Soyons clairs... les effectifs en classe ne font pas tout. D'autres données sont à prendre en compte, telles que la présence d'aide spécialisée, les possibilités de dédoublement ou la pédagogie mise en place. Mais en soi, c'est déjà un levier efficace dans la réduction des inégalités sociales et la réussite des élèves.

*Les animateurs-trices du pôle 1^{er} degré
Yvon Guesnier, Fabienne Chabert,
François Xavier Durand, Jean Grimal,
Jérôme Sinot et Henri Baron*